

Ecrit par Echo du Mardi le 27 septembre 2023

15 communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle



L'arrêté interministériel du 23 juillet 2023, publié au journal officiel le mardi 26 septembre, a reconnu 15 communes de Vaucluse comme étant en état de catastrophe naturelle, au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols survenu en 2022.

Les communes concernées sont : Caromb, Courthézon, Crillon-le-Brave, Gignac, Lapalud, Mirabeau, Le Pontet, Puyvert, La Roque-sur-Pernes, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Trinit, Venasque, Villelaure, Violès, et Vitrolles-en-Luberon.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au jeudi 26 octobre pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.



Ecrit par Echo du Mardi le 27 septembre 2023

V.A.